

---

## Coupe de Bretagne sur piste

### Règlement

---

Règlement modifié le 13/09/2019

**Article 1 :** Le Comité de Bretagne confie l'organisation de la Coupe de Bretagne à tour de rôle à chaque département (dans l'ordre 22, 35, 56 , 29)

**Article 2 :** La Coupe de Bretagne se dispute par équipes départementales de 17 coureurs composées de 3 Minimes, 3 Minimes/Cadettes, 4 Cadets, 5 Juniors/seniors messieurs (2 juniors minimum) et 2 dames 17 ans et plus.

**Article 3 :** Le programme se compose de 14 épreuves :

- Course aux points Minimes (8 kms)
  - Tempo Minimes/Cadettes (4 kms)
  - Course aux points Cadets (10 kms)
  - Tempo Dames J/S (6 kms)
  - Course aux points messieurs J/S (15 kms)
  - Vitesse Cadets (3 séries de 4, finales à 3)
  - Tempo messieurs J/S (8 kms)
  - Elimination Minimes
  - Elimination Minimes/Cadettes
  - Elimination messieurs J/S
  - Elimination Dames J/S
  - Vitesse par équipes dames (1 minime/cadettes, 1 junior/senior) 2 équipes par comité
  - Vitesse par équipe hommes (1 minime, 1 cadet, 1 juniors/senior) 3 équipes par comité  
L'équipe est articulée dans l'ordre croissant des catégories d'âge.  
Classement général pour chaque épreuve, dames et hommes, obtenu par l'addition des temps des équipes (dans le cas où il manque une équipe à un comité, le temps de la dernière équipe plus une seconde est attribuée).
- NB :** possibilité de remplacer un coureur par un autre de catégorie inférieure (équipe incomplète uniquement)
- Américaine dames 17 ans et plus, minimes/cadettes et cadets (une équipe dames et 2 équipes cadets par comité).  
L'équipe dame peut être composée d'une cadette et d'une dames 17 ans et plus). Le classement de l'épreuve est obtenu par l'addition des points de la première équipe hommes et dames de chaque comité. Un comité ne présentant pas 3 équipes au départ, une dames et deux hommes, sera pénalisée de 25 points.

Les cadets font chacun 3 épreuves sauf 1 qui en fait 4. Le nombre d'engagés par épreuve est joint en annexe.

**Article 4 :** Le barème des points est établi de la façon suivante :

Pour les épreuves individuelles et l'américaine : 25 pts au 1er, 23 pts au 2e puis 21, 19, 17, 15, 13, 11, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2 et 1 point pour chaque coureur classé, jusqu'au dernier.

Pour les vitesses par équipes, le barème des points par comité est directement appliqué : 5 pts, puis 3, puis 2 et 1 pt.

**Article 5 :** Pour chaque épreuve individuelle et l'américaine, le classement des départements s'obtient par la somme des points marqués par leurs coureurs ou équipes respectifs.

Le département dont les coureurs ont marqué le plus de points marquera 5 pts, puis 3, puis 2 et 1 pt. Ce sont donc ces derniers points qui sont comptabilisés pour le classement général.

Lors de l'addition des points sur une épreuve individuelle, si deux équipes se trouvent à égalité, elles marquent le même nombre de points pour le classement général. **Ex :** deux équipes lère ex-aequo marquent chacune 5 pts.

**(en cas de non représentation dans une épreuve, le Comité départemental concerné marque 0 pt)**

**Article 6 :** En cas d'égalité, c'est le résultat de la vitesse par équipes hommes qui sera prépondérant. Le Comité départemental vainqueur du général reçoit pour une année le Trophée mis en jeu par le Comité de Bretagne.

**Article 7 :** L'organisateur avance les droits d'organisation et les prix d'équipes (518/4). Il sera indemnisé en fin d'année par le Comité de Bretagne par le biais de la subvention de fonctionnement.

Les prix d'équipes seront versés aux Comités départementaux.

**Article 8 :** Le jury des arbitres est nommé par la Commission des arbitres (4 arbitres dont 2 chronométreurs).

	Minimes <b>3</b>	Cadets <b>4</b>	Min/cadettes <b>3</b>	Dames 17 ans et plus <b>2</b>	Hommes 17 ans et plus <b>5</b>
<b>Course aux points</b>	3	3			5
<b>Tempo</b>			3	2	5
<b>Elimination</b>	3		3	2	5
<b>Vitesse indiv.</b>		3			
<b>Vitesse équipes</b>	3	3	2	2	3
<b>Américaine</b>		4		2	